

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Budget annexe Résidence Autonomie Les Rosiers

Vu les articles L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Considérant le débat d'orientations budgétaires qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil d'Administration du 19 février 2024.

Madame Agnès GALLARD expose :

Le Budget Primitif de la Résidence Autonomie Les Rosiers est l'acte par lequel le Conseil d'Administration prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'exercice budgétaire (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre). Il doit respecter un certain nombre de principes, ce qui garantit sa transparence et sa sincérité.

Le budget primitif 2024, soumis à votre approbation, est réparti de la manière suivante :

- Section de fonctionnement équilibrée à 1 639 990 €
- Section d'investissement équilibrée à 690 365 € reports compris

Une note explicative jointe reprend les principaux éléments qui le composent.

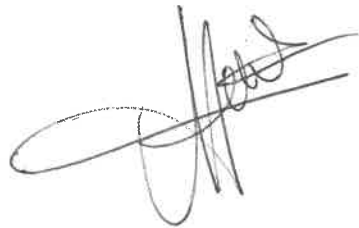
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif tel qu'il lui est présenté.
- **AUTORISE** Madame la Présidente du CCAS à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,  
Avrillé, le 2 avril 2024  
La Présidente du CCAS  
Caroline HOUSSIN-SALVETAT

Pour la Présidente et par délégation,  
Agnès GUEMAS-GALLARD,  
Vice-Présidente



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE MAINE-et-LOIRE  
COMMUNE D'AVRILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
D'AVRILLE

**Séance du 02 Avril 2024**

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le deux Avril à dix-huit heures trente, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Avrillé, dûment convoqué par mail, s'est réuni à l'Espace Joséphine Baker, sous la présidence de Madame Agnès GUEMAS-GALLARD, Vice-Présidente.

Présentes : A. GUEMAS-GALLARD – E. LEMOINE-MAULNY – J. GACHET – A. DE VERNEUIL

Présents : A. SEGRETTIN – JR. AUFFRET

Excusés : C. HOUSSIN-SALVETAT – JC. GUAIS – S. BAILLIF-APPLINCOURT

Absente : C. TROCHUT